

Chronologie de la migration prénuptiale des oiseaux d'eau chassab en Maine-et-Loire sur la période 1987-1997

Bruno GAUDEMER

avec la collaboration de Jean-Claude BEAUDOIN, Alain FOSSE, Jean-Lou JACQUEMIN, Gilles MOURGAUD, Philippe POUPLARD

Introduction

Suite à la loi votée par le parlement français en juillet 1994 dite loi Lang et permettant au préfet d'avancer les dates de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs, la LPO Anjou a décidé de réaliser une étude sur la migration prénuptiale de quelques oiseaux d'eau migrateurs au cours de la période 1987 à 1997.

Cette étude scientifique doit préciser les dates de migration prénuptiale de ces oiseaux en Maine-et-Loire et doit permettre au préfet de prendre des arrêtés en ayant des éléments scientifiques à sa disposition.

Dans un premier temps, nous présenterons les différents niveaux de ce dossier à l'aide d'un bref historique.

Puis nous donnerons la méthode de recueil des données, les résultats et les analyses par espèce.

Enfin, nous discuterons de la date de migration de certains oiseaux et de la fermeture de la chasse.

En conclusion, sera abordé le rapport remis par le professeur Jean-Claude LEFEUVRE au gouvernement en septembre 1999.

Résumé : Cette étude fait le point des données actuelles du déroulement de la migration prénuptiale de quinze espèces d'oiseaux d'eau (Anatidés, Limicoles et Foulque macroule) sur le département de Maine-et-Loire au cours de la période 1987-1997 afin que l'administration chargée de la réglementation des périodes d'ouverture et de clôture de la chasse puisse prendre ses décisions avec toutes les informations nécessaires.

Pour notre département, sur les quinze espèces étudiées, deux espèces d'oiseaux d'eau commencent leur migration prénuptiale au mois de janvier, neuf espèces début février, quatre espèces à la fin de février.

1. Législation en vigueur

Il nous a paru utile de préciser l'état de la législation sur l'époque de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs du niveau européen au niveau local.

1.1. Contexte européen

Sous présidence française, la Communauté européenne adopte la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (directive CEE n° 79 409 du 2 avril 1979). Celle-ci précise dans son article 7-4 :

« ... Les états membres veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant la période nidicole, ni pendant les différents stades de reproduction ni de dépendance. »

« ... Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification... ».

C'est pourquoi en mars 1989 paraissait un rapport signé conjointement par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office national de la chasse (ONC) qui déterminait et localisait par espèce les flux migratoires, leur chronologie sur la France métropolitaine ainsi que la reproduction en France des oiseaux d'eau gibiers.

Dans une décision rendue le 19 janvier 1994, la Cour de justice des Communautés européennes (la CJCE est chargée d'interpréter les textes européens et de sanctionner leur violation) a déclaré que le système de fermeture échelonnée par espèces sur tout le mois de février pratiquée dans les départements français était, jusqu'à preuve contraire, incompatible avec le respect de la directive du 2 avril 1979.

1.2. Contexte national

À la suite d'un rapport du comité ORNIS qui est un comité d'adaptation de la directive européenne et qui préconise de fermer la chasse dans la décennie qui suit la première décennie du début de la migration, la France s'est dotée d'une loi dite loi Lang du 15 juillet 1994 instaurant les principes et les modalités d'une fermeture échelonnée par espèce sur tout le mois de février de la chasse aux oiseaux migrateurs.

La partie de la loi qui nous concerne particulièrement est :

« Article 1^{er} : L'article L. 224-2 du code rural est complété par six alinéas ainsi rédigés :

Toutefois, pour les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage, les dates de clôture de la chasse sont les suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle :

- *Canard colvert* : 31 janvier ;
- *Fuligule milouin*, *Vanneau huppé* : 10 février ;
- *Oie cendrée*, *Canard chipeau*, *Sarcelle d'hiver*, *Sarcelle d'été*, *Foulque macroule*, *Garrot à œil d'or*, *Huitrier pie*, *Pluvier doré*, *Chevalier gambette*, *Combattant varié*, *Barge à queue noire*, *Alouette des champs*, *Grive draine* : 20 février ;
- autres espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage : dernier jour du mois de février ».

Cette dernière catégorie concerne les espèces suivantes :

<i>Oie des moissons</i>	<i>Bécassine sourde</i>
<i>Oie rieuse</i>	<i>Courlis cendré</i>
<i>Canard siffleur</i>	<i>Courlis corlieu</i>
<i>Canard pilet</i>	<i>Barge rousse</i>
<i>Canard souchet</i>	<i>Chevalier arlequin</i>
<i>Nette rousse</i>	<i>Chevalier aboyeur</i>
<i>Fuligule morillon</i>	<i>Bécasseau maubèche</i>
<i>Fuligule milouinan</i>	<i>Pigeon biset</i>
<i>Eider à duvet</i>	<i>Pigeon colombine</i>
<i>Macreuse noire</i>	<i>Pigeon ramier</i>
<i>Macreuse brune</i>	<i>Tourterelle turque</i>
<i>Harelde de Miquelon</i>	<i>Grive litorne</i>
<i>Râle d'eau</i>	<i>Merle noir</i>
<i>Poule d'eau</i>	<i>Grive musicienne</i>
<i>Pluvier argenté</i>	<i>Grive mauvis</i>
<i>Bécasse des bois</i>	<i>Étourneau sansonnet</i>
<i>Bécassine des marais</i>	<i>Corbeau freux</i>

(remarque : les espèces non prises en compte dans la présente étude sont en italique.)

Ce texte laissait pourtant aux préfets la possibilité de déroger à la fermeture échelonnée sur février à la condition que la date qu'ils fixent soit antérieure au 31 janvier. Cette possibilité dérogatoire avait été mise en place afin d'apporter une réponse à la Cour de justice des Communautés européennes donnant obligation à la France de protection complète des oiseaux migrateurs pendant leur migration pré-nuptiale.

La nouvelle loi du 3 juillet 1998, en abrogeant l'alinéa 3 de l'article L 224-2 du Code rural retire la faculté dont disposait le préfet d'avancer les dates de clôture de la chasse.

Or des tribunaux administratifs ont réaffirmé la primauté du droit communautaire sur la loi du 15 juillet 1994 relative à la fixation des dates de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs. La jurisprudence du Conseil d'État en date du 13-6-97, du 14-1-98 et du 3-12-99 a confirmé que s'agissant des « oiseaux de passage » et du « gibier d'eau », les lois françaises sur l'ouverture et la clôture de la chasse étaient « inapplicables » car incompatible avec la directive 79/409/CEE.

1.3. Contexte départemental

Il nous fallait donc préciser pour le département de Maine-et-Loire la ou les époques à partir desquelles les mouvements de ces oiseaux peuvent être qualifiés de début de flux migratoire de retour vers les lieux de nidification à l'exclusion des mouvements à caractère erratique.

Cette étude a donc pour objectif de constituer un dossier scientifique et technique destiné d'une part à l'administration chargée de la réglementation des périodes d'ouverture et de clôture de la chasse ainsi qu'aux membres du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

1.4. Terminologie

Avant de présenter les résultats obtenus, il faut définir avec précision les termes employés.

Pour cela les documents de référence sont d'une part l'article 7, § 4, troisième phrase de la directive n° 79-409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 et d'autre part le rapport commun Muséum national d'histoire naturelle-Office national de la chasse (MNHN-ONC 1989).

Définition de la « migration pré-nuptiale ou trajet de retour vers les lieux de nidification » (synonyme de « flux migratoire de retour ») : **ce sont les déplacements géographiques cycliques annuels, orientés vers les zones de reproduction et précédant la période de nidification.**

Cette définition importante constitue le fondement de cette étude.

2. Méthode de recueil des données

2.1. Données utilisées

Les données ont été exploitées sur la base du fichier des observations réalisées par les ornithologues angevins et collectées par le Groupe angevin d'études ornithologiques puis par la LPO Anjou.

Le présent document ne porte que sur certaines espèces à l'exclusion de celles qui migrent en petit nombre ou celles se déplaçant après les dates de fermeture échelonnées. Le Canard colvert n'a pas été pris en compte car sa chasse est fermée au 31 janvier.

Les espèces traitées sont les suivantes :

Anatidés	Limicoles
Canard siffleur	Pluvier doré
Canard chipeau	Vanneau huppé
Canard pilet	Combattant varié
Canard souchet	Bécassine des marais
Sarcelle d'hiver	Barge à queue noire
Fuligule milouin	Courlis cendré
Fuligule morillon	Chevalier gambette
Oie cendrée	

2.2. Oie cendrée

Sont présentées les dates d'arrivée depuis 1989 sur tout le département en tenant compte des hivernants en Maine-et-Loire. Deux histogrammes correspondant à 2 années de suivi (1996 et 1997) du passage sur les

Basses Vallées Angevines (BVA) sont aussi présentés.

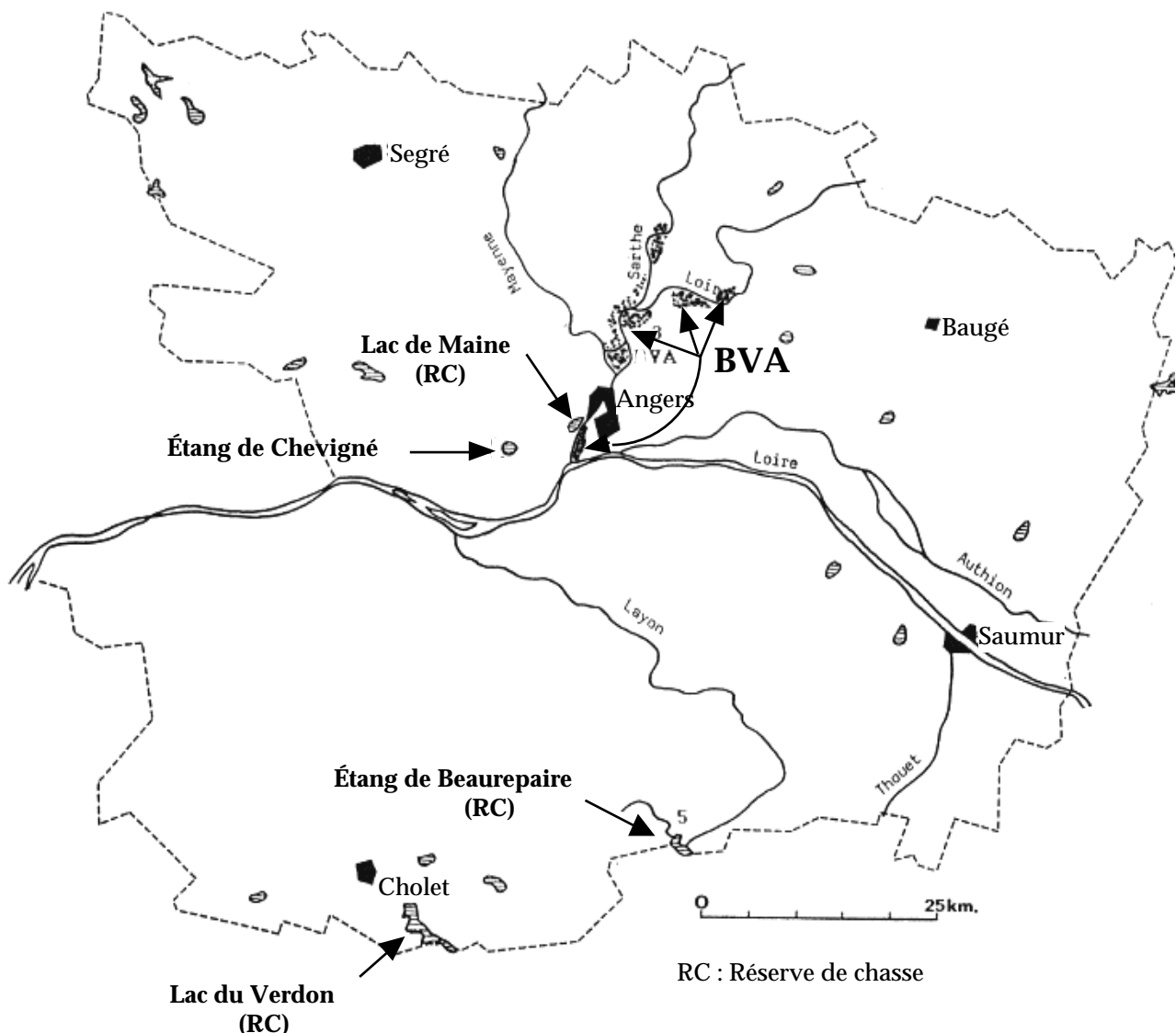
C'est une espèce migrant sur un front large et dont la migration est surtout détectable par des vols plutôt que des haltes migratoires en des sites précis pour notre département.

2.3. Canards

Le recueil des données a été réalisé sur les sites suivants :

- lac de Maine/ Angers et Bouchemaine
- étang de Chevigné/Saint-Georges-sur-Loire
- Basses Vallées Angevines (BVA)/ 9 communes des vallées du Loir ; de la Sarthe et de la Maine
- lac du Verdon/La Tessoualle et Maulévrier
- étang de Beaurepaire/Cléré-sur-Layon

Sur ces 5 sites, 4 sont sur la liste des sites nationaux de recensements hivernaux des oiseaux d'eau sélectionnés par Wetlands International (ex-Bureau international de recherche sur les oiseaux d'eau, BIRIOE) en raison de leur capacité d'accueil important (l'exception est Beaurepaire), cf. carte.



L'analyse des données porte sur 11 années entre 1987 et 1997.

2.4. Limicoles

Les données ont été recueillies seulement sur les BVA (presque le seul site accueillant en nombre les espèces qui ont un calendrier migratoire précoce) de 1991 à 1997 avec références **sur une étude portant sur la période 1972-1995** sur tout le département (FOSSÉ 1998 et 1999).

Le protocole consistait à réaliser un dénombrement hebdomadaire sur les sites pour toutes les espèces d'oiseaux.

3. Présentation des données

3.1. Méthode

La période qui nous intéresse correspond ici aux mois de janvier à mars (il a été rajouté la 3^e décennie de décembre D3 pour les Anatidés).

Au sein de chaque mois les décades sont numérotées successivement. Le mois de janvier se compose ainsi de J1, J2, J3, celui de février couvre F1, F2, F3, celui de mars M1, M2, M3 (en relation avec les dates de clôture échelonnées de la chasse aux oiseaux migrateurs).

Nous retrouverons ces dénominations sur les histogrammes tracés pour chaque espèce examinée plus loin.

Nous avons présenté les données brutes sous forme d'histogramme pour chaque espèce (les tableaux spécifiques cumulant les décomptes par décennie sont rassemblés en annexe en suivant l'ordre systématique).

Pour apprécier les variations des populations sur la période choisie, les effectifs d'oiseaux (abondance) présents ont été reportés sur des histogrammes. L'axe vertical (ordonnée) donne le nombre d'individus, l'axe horizontal (abscisse) indique les décades pour les années considérées. L'effectif le plus élevé est retenu pour chaque décennie, l'histogramme pour chaque espèce est un cumul des effectifs constatés chaque année.

Pour les limicoles, à propos de l'analyse, sont rappelées les dates moyennes de 1^{re} observation et l'écart-type calculés par FOSSÉ (1998 et 1999) sur une période plus étendue.

Pour déterminer le début de la migration prénuptiale, les critères de sélection retenus sont ceux définis sur la figure I-5 du document de 1989 du Muséum national d'histoire naturelle et de l'Office national de la chasse (fig. 1).

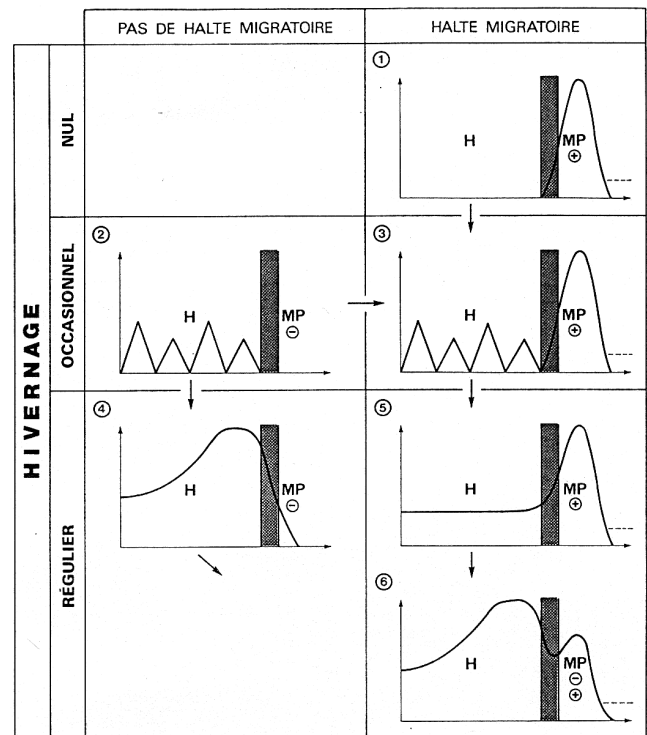


Fig. 1. — Principaux types d'évolution durant la période internuptiale (abscisses) de l'abondance d'une espèce (ordonnées) suivant la fonction biologique de la localité (hivernage et/ou halte migratoire). Toutes les situations intermédiaires ne sont pas représentées. Le schéma de la migration postnuptiale n'est pas détaillé ici. Plusieurs causes (coups de froid, changements écologiques de la localité suivie, dérangements...) peuvent perturber ces figures en les rendant ininterprétables. Dans ce cas les dénombrements n'ont pas été pris en compte dans la définition du calendrier migratoire. Un effectif non nul peut naturellement subsister dans la localité en cas de reproduction ou d'estivage. H: période d'hivernage; MP: migration prénuptiale; bande grisée: début de la migration prénuptiale; (+): migration accélérée par une augmentation de l'abondance des oiseaux; (-): migration ralentie par une diminution de l'abondance des oiseaux (d'après figure I-5 in MNHN-ONC 1989 : 12).

Pour chaque espèce étudiée dans cette étude, nous avons comparé nos données et les analyses avec ceux du rapport du MNHN (février 1997).

On rencontre en Maine-et-Loire les cas suivants :

- halte migratoire sans hivernage ;
- — avec hivernage régulier **faible** ;
- — avec hivernage régulier **important**.

Les espèces sont regroupées dans ce rapport en fonction de leur similitude de cas.

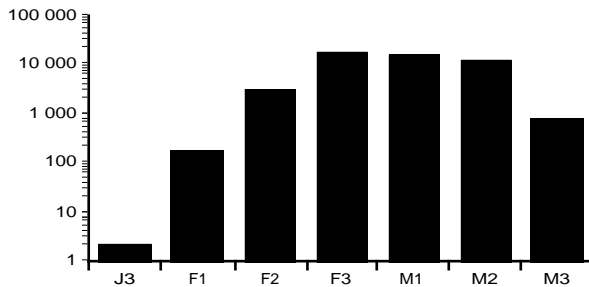
3.2. Résultats et analyses spécifiques

3.2.1. Cas des espèces migratrices sans hivernage en Maine-et-Loire

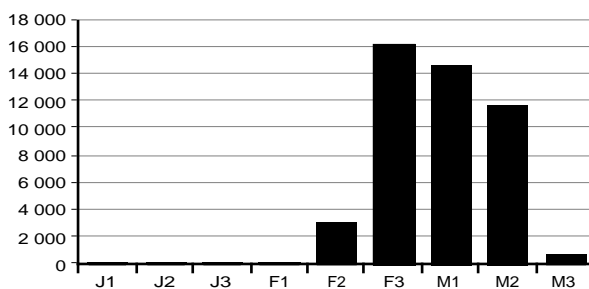
Dans ce cas, le début de la migration prénuptiale est déterminé par l'arrivée des premiers oiseaux.

Barge à queue noire

Barge à queue noire Maine-et-Loire (échelle logarithmique)



Effectif de la Barge à queue noire en Maine-et-Loire sur 7 années



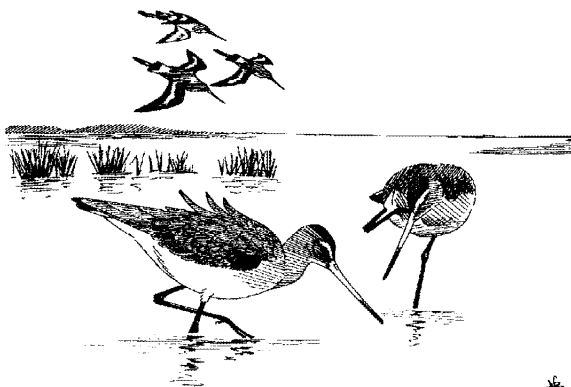
Statut : migrateur régulier. Aucune donnée entre le 4 novembre et le 22 janvier.

Migration prénuptiale : les BVA sont un site essentiel pour la pose des oiseaux nichant aux Pays-Bas. Les premiers oiseaux sont observés dès le début février, voir dès la fin de janvier. Le gros du passage a lieu de la fin de février à la fin de mars. La migration prénuptiale peut s'étaler jusqu'à mi-mai.

Date moyenne de première observation prénuptiale sur 34 années de 1961 à 1994 : **8 février** avec un écart-type de 9 jours, extrêmes : 22 janvier 1989 et 3 mars 1986 (FOSSÉ 1998 et 1999).

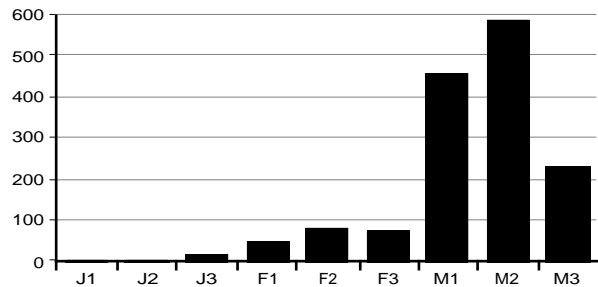
Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration : 2^e décennie de janvier-1^{re} décennie de février ; statut de conservation défavorable ; risque de confusion avec la Barge rousse. »



Combattant varié

Effectif du Combattant varié pour le Maine-et-Loire sur 7 années



Statut : hivernage irrégulier très faible (quelques individus) et migrateur typique.

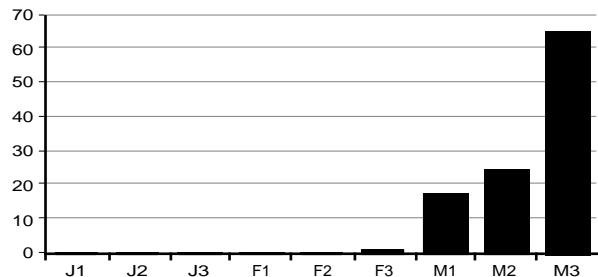
Migration prénuptiale : elle s'amorce dans la 1^{re} décennie de février pour culminer dans les deux premières décennies de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration dans la 1^{re} décennie de février-2^e décennie de février ; statut de conservation très sensible pour les nicheurs français, défavorable pour les hivernants en France et pour la population générale hivernant à l'ouest ; risque de confusion avec plusieurs limicoles. »

Chevalier gambette

Effectif du Chevalier gambette en Maine-et-Loire sur 7 années



Statut : présence irrégulière tout l'hiver en Maine-et-Loire en très petit nombre et en relation avec les oiseaux hivernant sur le littoral ; migrateur régulier.

Migration prénuptiale : elle débute timidement dans la 3^e décennie de février. Le passage prénuptial se fait en 4 pics successifs : un premier fin mars, un deuxième au début d'avril, un troisième — le plus important — à la fin d'avril et enfin le quatrième à la mi-mai.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration à partir de la 3^e décennie de janvier et courant février ; statut de conservation légèrement défavorable pour les nicheurs français et fortement pour les nicheurs européens, satisfaisant pour les

hivernants ; risque de confusion avec le Chevalier arlequin principalement. »

3.2.2. Cas des espèces avec hivernage régulier faible et superposition de migrateurs

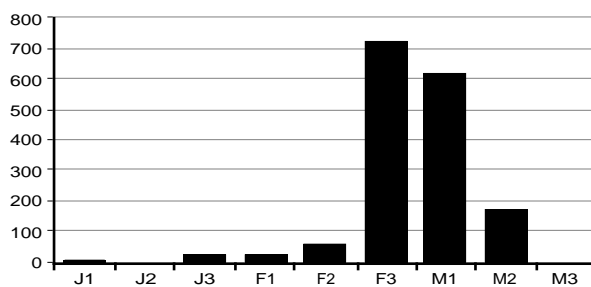
Dans ce cas, le début de la migration prénuptiale est déterminé par une brusque augmentation des effectifs indiquant le cumul des hivernants avec les migrateurs, voire par une légère diminution de l'effectif correspondant au départ des hivernants avant l'arrivée des migrateurs.

Oie cendrée

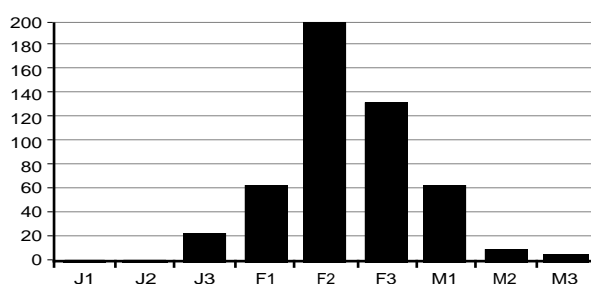
Dates de début de migration :

1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
7.2	4.2	1.2	6.2	25.1	28.1	5.2	1.2	4.2

Effectif de l'Oie cendrée en Maine-et-Loire pour 1996



Effectif de l'Oie cendrée en Maine-et-Loire pour 1997



Statut : hivernant très rare et migrateur typique avec des effectifs d'importance nationale.

Migration prénuptiale : la date moyenne de début de migration se situe le 2 février en Maine-et-Loire.

Les premiers vols de migrateurs sont détectés dans les tout premiers jours de février (dates extrêmes : 25.1 et 7.2). Sur ces 8 dernières années, le début de la migration prénuptiale est sensiblement plus précoce que pour la période précédente (1970-1988) où le

début du passage était habituellement remarqué dans la 2^e décade de février (cf. rapport Muséum-ONC 1989 : 13).

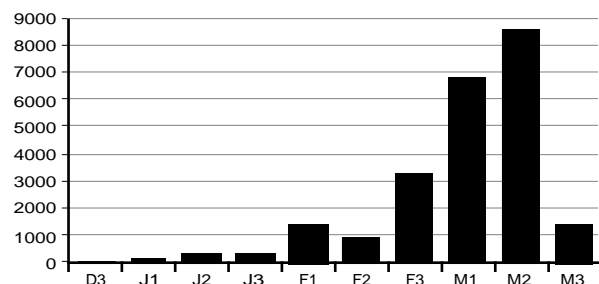
Il est fréquent que l'essentiel du passage s'effectue dans le courant du mois de février. Dans le cadre de la migration particulièrement bien suivie de 1995, le passage se déroule du 3.2 au 20.4. En éliminant les éventuels recoupements, 37 vols dont 35 recensés totalisent environ 1 606 oiseaux dont environ 1 191 pour le seul mois de février soit près de 75 % du total. 54 données de pose concernent au moins 967 individus.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration dans la 2^e décade de janvier-1^{re} décade de février ; état de conservation favorable pour les migrateurs et hivernants, défavorable pour la population nichant en France ; risque de confusion avec toutes les espèces d'« Oies grises ». »

Canard pilet

Effectif du Canard pilet en Maine-et-Loire sur 11 années



Statut : hivernant très rare et migrateur typique avec des effectifs d'importance nationale.

Migration prénuptiale : elle s'amorce tout au long de janvier (J2) et présente 2 pics. L'un dans la 1^{re} décade de février et qui doit concerner des oiseaux ayant hiverné dans le SO de l'Europe et l'Afrique du NO. Le second pic allant de la 3^e décade de février à la seconde décade de mars doit surtout concerner des oiseaux ayant hiverné en Afrique tropicale de l'ouest.

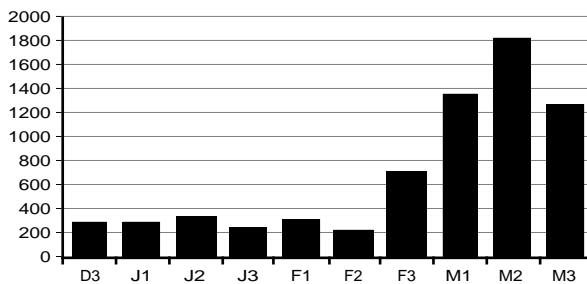
L'essentiel des stationnements a lieu sur les BVA lorsque les conditions de niveau d'eau y sont favorables. Les lieux de remise sur d'autres sites sont désormais quasi inexistant à l'exception du lac de Maine et de l'étang de Chevigné après fermeture de la chasse.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : Début de la migration entre la 3^e décade de janvier et la 1^{re} décade de février ; statut de conservation défavorable pour les hivernants et très sensible pour les nicheurs ; risque de confusion avec les autres canards de surface. »

Canard souchet

Effectif du Canard souchet en Maine-et-Loire sur 11 années



Statut : hivernant en petit nombre et migrateur régulier (moyenne de 28 hivernants à la mi-janvier)

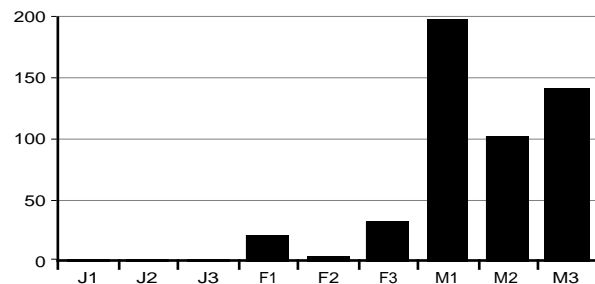
Migration prénuptiale : passage s'amorçant dans la 3^e décade de février et marqué durant tout le mois de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : Début de la migration mi-janvier ; statut de conservation plutôt satisfaisant ; risque de confusion avec les autres canards de surface. »

Bécassine des marais

Effectif de la Bécassine des marais en Maine-et-Loire sur 7 années



Statut : hivernant et migrateur régulier en Maine-et-Loire. L'hivernage est sous-estimé du fait de sa discrétion.

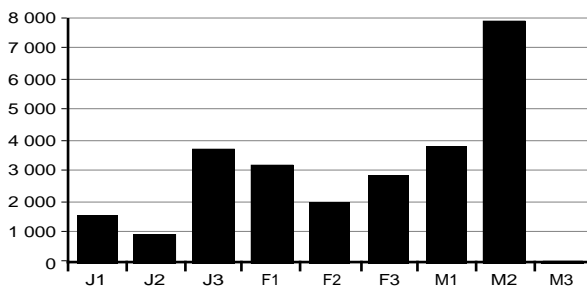
Migration prénuptiale : elle débute dans la 3^e décade de février et est très marquée tout le mois de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration dans la 2^e décade de février ; statut de conservation défavorable ; risque de confusion avec la Bécassine sourde. »

Pluvier doré

Effectif du Pluvier doré en Maine-et-Loire sur 7 années



Statut : espèce dont l'évolution hivernale des effectifs est difficile à interpréter dans la mesure où des vagues de froid provoquent fréquemment l'arrivée d'oiseaux dans la 3^e décade de janvier et la 1^{re} décade de février.

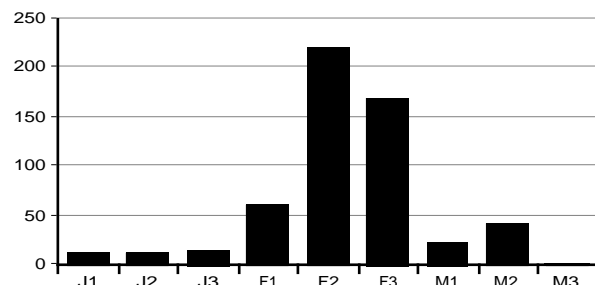
Migration prénuptiale : la migration s'amorce timidement dans la 2^e décade de février.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration : 3^e décade de janvier/1^{re}-2^e décade de février ; statut de conservation défavorable en Europe ; risque de confusion avec le Pluvier argenté. »

Courlis cendré

Effectif du Courlis cendré en Maine-et-Loire sur 7 années



Statut : hivernant régulier sur le département (record de 600 oiseaux durant l'hiver 1989-1990 sur une dizaine de sites durant la deuxième décade de décembre), migrateur assez commun. Il niche occasionnellement dans le département.

Migration prénuptiale : le début du passage est difficile à isoler de la fin de l'hivernage, c'est un migrateur assez précoce démarrant début février avec un pic dans la 2^e décade de février, la fin du passage se situe dans la 3^e décade de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : début de la migration pendant la 1^{re} décade de février ; statut de conservation défavorable pour les hivernants à l'échelle européenne mais moins sensible au niveau de la France ; statut pour les nicheurs satisfaisant ; risque de confusion avec le Courlis corlieu. »

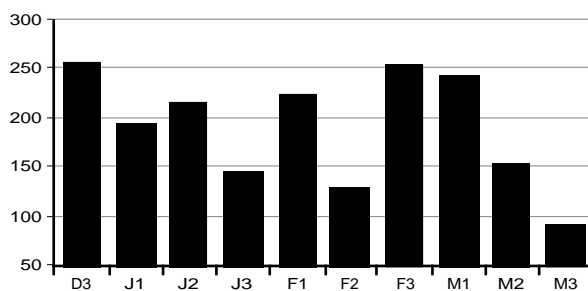
3.2.3. Cas des espèces avec hivernage régulier important en Maine-et-Loire et superposition de migrateur

Dans ce cas, le début de la migration prénuptiale se détermine par une baisse brutale des effectifs d'hivernants indiquant le départ des hivernants locaux compensée par une légère remontée due à l'arrivée de migrateurs.

Le cas du **Fuligule milouin** est un cas rare, il ne fait parfois pas de halte migratoire dans le département. Le début de la migration coïncide alors avec la chute des effectifs d'hivernants.

Canard chipeau

Effectif du Canard chipeau en Maine-et-Loire sur 11 années

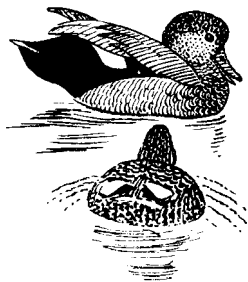


Statut : hivernant et migrateur régulier en petit nombre. Moyenne de 18 hivernants à mi-janvier.

Migration prénuptiale : le petit nombre de données rend leur analyse difficile : le départ des hivernants semble net dans la seconde décennie de février, mais s'amorce, peut-être, plus tôt. Pic migratoire marqué de la 3^e décennie de février à la 2^e décennie de mars.

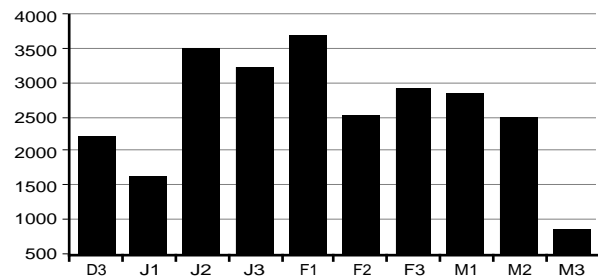
Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : Début de la migration fin janvier début février ; statut de conservation des nicheurs en France défavorable ; des hivernants en France favorable et défavorable pour l'Europe ; importants risques de confusion avec la plupart des canards de surface (genre *Anas*) en livrée féminine. »



Canard siffleur

Effectif du Canard siffleur en Maine-et-Loire sur 11 années



Statut : hivernant régulier, particulièrement au lac du Verdon et, secondairement, au lac de Maine et sur les BVA (moyenne de 320 hivernants sur les 5 sites dans la 2^e décennie de janvier pour les 11 années de référence). Migrateur prénuptial régulier jusqu'au début d'avril.

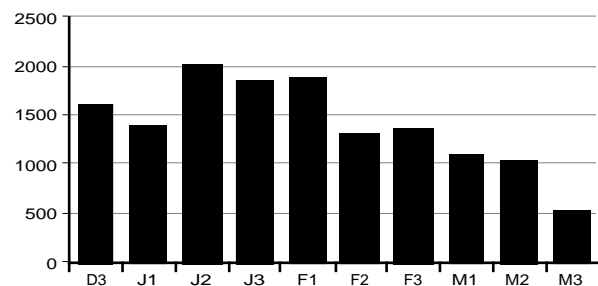
Migration prénuptiale : départ sensible des hivernants dans la 2^e décennie de février et passage de migrateurs culminant de la 3^e décennie de février à la 2^e décennie de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : Début de la migration 2^e décennie de janvier-1^e décennie de février ; statut de conservation défavorable en France mais favorable en Europe du nord-ouest ; risque de confusion avec le Canard chipeau (fermeture de sa chasse le 20 février). »

Sarcelle d'hiver

Effectif de la Sarcelle d'hiver en Maine-et-Loire sur 11 années



Statut : hivernant et migrateur régulier. En moyenne 183 hivernants dans la 2^e décennie de janvier.

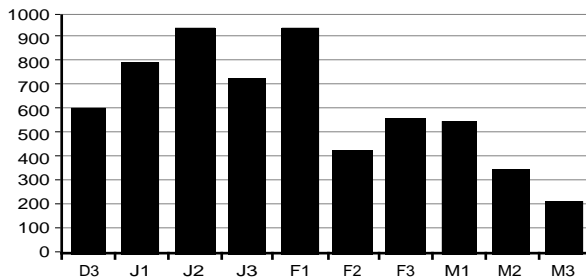
Migration prénuptiale : le départ des hivernants a lieu à partir de la 2^e décennie de février et coïncide avec un passage surtout sensible jusque dans la 2^e décennie de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« Résumé : Début de la migration à la fin de janvier (2^e et 3^e décennie) ; statut de conservation moyennement favorable ; risque de confusion avec plusieurs espèces de canards de surface. »

Fuligule morillon

Effectif du Fuligule morillon en Maine-et-Loire sur 11 années



Statut : hivernant et migrateur régulier (60 en moyenne à mi-janvier).

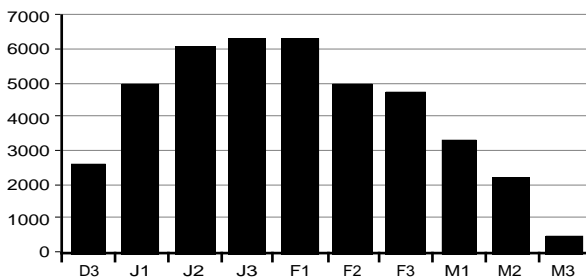
Migration prénuptiale : départ net des hivernants à partir de la 2^e décennie de février et léger pic de passage sensible à fin février et durant les 2 premières décennies de mars.

Rapport MNHN (février 1997)

« *Résumé : Début de la migration : 2^e et 3^e décennie de janvier ; statut de conservation favorable ; risque de confusion avec le Fuligule nyroca, Nette rousse, Fuligule milouinan et Fuligule milouin.* »

Fuligule milouin

Effectif du Fuligule milouin en Maine-et-Loire sur 11 années



Statut : hivernant régulier avec des effectifs assez élevés (moyenne de 552 oiseaux à la mi-janvier avec un maximum de 1 041 oiseaux en 1995). Migrateur sans doute assez régulier.

Migration prénuptiale : le départ des hivernants est sensible dans la 2^e décennie de février. Certaines années, un afflux sensible d'oiseaux est détectable dans la 1^{re} décennie de février et doit correspondre au retour d'oiseaux ayant hiverné au sud du Maine-et-Loire. Cet apport doit masquer le départ au cours de cette décennie de Milouins hivernant en Anjou.

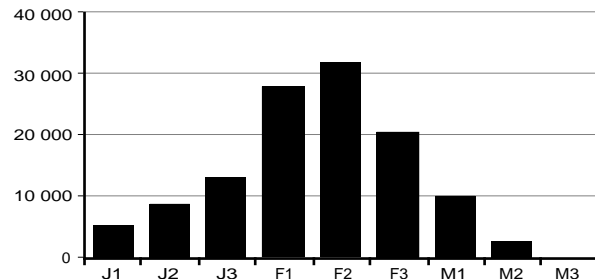
Rapport MNHN (février 1997)

« *Résumé : le début de la migration intervient dès la 2^e et 3^e décennie de janvier ; statut de conservation défavorable pour les nicheurs et les hivernants d'Europe occidentale*

mais stable en France. Confusion possible avec la Nette rousse, le Fuligule morillon et le Fuligule milouinan (fermeture de la chasse au dernier jour de février). »

Vanneau huppé

Effectif du Vanneau huppé en Maine-et-Loire sur 7 années



Statut : les effectifs d'hivernants augmentent au début de décembre pour atteindre un pic à la fin de la 1^{re} décennie de janvier (sans doute majorée par les vagues de froid), puis à la fin de janvier retournent au niveau de ceux de l'automne. Migrateur commun en Maine-et-Loire.

Migration prénuptiale : elle débute dès la fin janvier ou au début de février pour culminer dans les deux dernières décennies de février.

Rapport MNHN (février 1997)

« *Résumé : début de la migration : 3^e décennie de janvier/1^{re} décennie de février ; statut de conservation très défavorable pour les nicheurs et modérément défavorable pour les hivernants ; aucun risque de confusion.* »

4. Discussion

Les données concernant le début de la migration prénuptiale sont synthétisées dans le tableau de la page suivante en y incluant les données du Muséum (février 1997), l'état de conservation selon le comité ORNIS (comité d'adaptation de la directive oiseaux) et les dates de clôture de la chasse en Maine-et-Loire de quelques oiseaux d'eau chassables en France.

Notre analyse est confirmée par les conclusions sur les données nationales du MNHN pour les espèces suivantes : Oie cendrée, Canard pilet, Barge à queue noire, Combattant varié, Bécassine des marais, Courlis cendré, Vanneau huppé.

Il faudrait affiner les observations pour être en accord avec les conclusions du Muséum concernant les espèces suivantes : Chevalier gambette, Canard souchet, Pluvier doré, Canard chipeau, Canard siffleur, Sarcelle d'hiver, Fuligule morillon, Fuligule milouin.

En France 24 des 26 espèces en mauvais état de conservation sont chassées (23 jusqu'au 20 ou 28-2).

LPO Anjou	MNHN (2-97)	Comité Ornis	
Début de migration	Début de migration	Statut de conservation	Date de fermeture de la chasse

Anatidés

Oie cendrée	2 février	J2/F1	B	20 février
Canard siffleur	F2	J2/F1	B	28 février
Canard chipeau	F1/F2	J3/F1	M	20 février
Canard pilet	J2	J3/F1	M	28 février
Canard souchet	F2/F3	J2	B	28 février
Sarcelle d'hiver	F2	J2/J3	M	20 février
Fuligule milouin	F1/F2	J2/J3	M	10 février
Fuligule morillon	F2	J2/J3	B	28 février

Limicoles

Pluvier doré	F3	J3/F1/F2	M	20 février
Vanneau huppé	J3/F1	J3/F1	M	10 février
Combattant varié	F1/F2	F1/F2	M	20 février
Bécassine des marais	F3	F2	M	28 février
Barge à queue noire	8 février	J2/F1	M	20 février
Courlis cendré	F1	F1	M	28 février
Chevalier gambette	F3/M1	J3/Février	M	20 février

M : mauvais état de conservation selon le comité ORNIS.

B : bon état de conservation selon le comité ORNIS.

Les dates de fermeture de la chasse (loi Lang 1994 puis loi du 3 juillet 1998) ont été prises en application de la méthode ORNIS suivante retenue par le comité d'adaptation de la Directive Oiseaux 79-409 :

a. Pour les espèces qui sont dans un bon état de conservation et dont la migration débute avant le 20 février, la fin de la période de chasse intervient dans la décade qui suit la décade du début de passage.

b. Pour les espèces qui sont dans un bon état de conservation et dont la migration débute après le 20 février, ou dans le cas des espèces qui ne sont pas dans un bon état de conservation et dont la migration débute avant le 20 février, la fin de la période de chasse intervient dans la même décade que le début de passage.

c. Pour les espèces qui ne sont pas dans un bon état de conservation et dont la migration débute après le 20 février, la fin de la période de chasse intervient dans la décade qui précède le début de passage.

En utilisant les données de ce rapport (cf. tableau synthétique) et si l'on applique cette méthode en Maine-et-Loire, les modifications seraient les suivantes :

- **Canard pilet** : fermeture de la chasse le 20 janvier au lieu du 28 février ;

- **Vanneau huppé** : fermeture le 31 janvier au lieu du 10 février ;

- **Chevalier combattant** : fermeture le 10 février au lieu du 20 février ;

- **Barge à queue noire** : fermeture le 10 février au lieu du 20 février ;

- **Courlis cendré** : fermeture le 20 février au lieu du 28 février ;

- **Oie cendrée** : Il faut noter pour cette espèce que la fermeture de la chasse intervient **18 jours après** la date moyenne de début de migration.

5. Conclusion

Nous nous apercevons que les dates de migration prénuptiale pour les oiseaux d'eau gibiers commencent en janvier-février et donc qu'il est difficile de suivre la méthode ORNIS compte tenu de sa difficulté d'application sur le terrain et compte tenu de l'objectif de protection complète de la directive du 2 avril 1979. Cette clôture échelonnée est de nature à provoquer des risques de confusion entre espèces d'oiseaux protégés ou dont la chasse est fermée et espèces dont la chasse n'est pas encore close.

De plus, cette clôture échelonnée est susceptible de provoquer des phénomènes de dérangement des espèces non chassées et étant sur leur trajet de retour vers les lieux de nidification.

Le principe de l'échelonnement des dates de fermeture de la chasse doit disparaître car il ne répond en rien aux exigences (objectif de protection complète) de la directive oiseaux et surtout à la **gestion cohérente** de la faune sauvage.

C'est pourquoi nous avons proposé en 1997 et nous proposons encore une fermeture générale de la chasse **le 31 janvier** pour le département de Maine-et-Loire.

C'est d'ailleurs ce que préconise le rapport LEFEUVRE pour la France paru en septembre 1999. Ce rapport avait pour mission de faire le point des données actuelles sur la reproduction et la migration des oiseaux d'eau et de passage, leur statut de

conservation et les notions de confusion entre espèces.

Ce rapport reprend les données du rapport de février 1997, il révèle que la plupart des oiseaux migrateurs chassables débutent leur migration prénuptiale dans le courant du mois de février et pour certains d'entre eux dès la mi-janvier. De même, sur les 35 oiseaux migrateurs chassables nichant en France, 12 sont en mauvais état de conservation, 12 en bon état de conservation, 4 stables et 7 vulnérables ou à statut mal défini.

Nous reprendrons ici les propos du rapport LEFEUVRE (1999) : « ... **lorsque les connaissances font défaut, un gestionnaire responsable a toujours la ressource de faire jouer le principe de précaution.** »

Que tous les ornithologues qui ont participé et qui participent encore aux dénombrements trouvent ici l'expression de nos plus vifs remerciements. □

Bibliographie

ANONYME, 1989 — *Pour une évolution de la chasse au gibier d'eau*. LPO.

FOSSÉ A., 1998. — Statut des Limicoles Aves Charadrii en Maine-et-Loire. Synthèse des observations de

1972 à 1995 et des données de baguage. 1^{re} partie : de l'Huïtrier pie à l'Édicnème criard. *Crex*, 3 : 29-64.

FOSSÉ A., 1999. — Statut des Limicoles Aves Charadrii en Maine-et-Loire. Synthèse des observations de 1972 à 1995 et des données de baguage. 2^{de} partie : des bécassines aux phalaropes. *Crex*, 4 : 29-56.

Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité, 1997. — *Statut et migration prénuptiale des espèces d'oiseaux d'eau et d'oiseaux migrateurs chassables en France. Rapport (février 1997)*. Laboratoire de zoologie (mammifères et oiseaux). MNHN, Paris. 86 p.

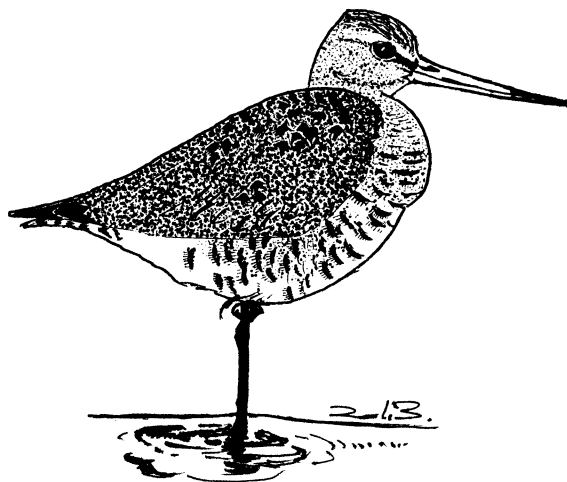
MNHN-ONC, 1989. — *Répartition et chronologie de la migration prénuptiale et de la reproduction en France des oiseaux d'eau gibier*. Secrétariat d'État à l'environnement, Paris. 86 p.

MNHN-ONC, 1995. — *Rapport d'expertise sur la migration prénuptiale et sur la période de reproduction en Picardie*. 23 p.

LEFEUVRE J.-Cl., 1999. — *Rapport scientifique sur les données à prendre en compte pour définir les modalités de l'application des dispositions légales et réglementaires de chasse aux oiseaux d'eau et oiseaux migrateurs en France*. MNHN, Paris.

Bulletins du Groupe angevin d'études ornithologiques et de la LPO Anjou. □

Bruno GAUDEMER
22, rue de l'Orée-du-Bois
49610 Mûrs-Érigné



Annexe. — Tableaux des cumuls de décomptes par décennie pour chaque espèce (ordre systématique).

Canard siffleur *Anas penelope*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	2 203	404	550	352	64	82	8	215	205	183	40	6
J1	1 635	208	633	13	110	75		253	135		108	9
J2	3 516	930	400	313	112	97	142	250	314	528	234	31
J3	3 242	660	201	212	112	150	231	154	377	202	530	35
F1	3 694	1 100		105	112	108	200	56	435	215	710	56
F2	2 520	170	300	200	110	35	35	157	100	320	600	41
F3	2 916	1 100	14	74		160		31	668	257	330	31
M1	2 829	380	164	64	61	164		185	455	231	960	24
M2	2 505	800	322	8	34	71	4	210	136	180	580	2

Canard chipeau *Anas strepera*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	256	38	44	1	18	16	12	11	47	15	48	6
J1	193	21	63	17	3			18	8	33	21	9
J2	216	50	27	7	3	10	15	25	9	20	19	31
J3	144	2	6	8	10		16	50	6	5	6	35
F1	224	17		3	4	36	10	47	23	3	25	56
F2	130	19			4	16	5	20	7	6	12	41
F3	253	61			2	67	28	18	20		26	31
M1	242	27	32	14	10	29	4	26	22	12	42	24
M2	151	14	11	6	12	10	20	20	25	4	27	2
M3	90	12	6		4	5	23	19	17		2	2

Sarcelle d'hiver *Anas crecca*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	1 628	250	245	80	161	102	105	111	157	70	247	100
J1	1 388	100	266	195	99	120	71	185	82	220	50	0
J2	2 016	183	2	250	221	147	221	96	99	203	127	467
J3	1 861	227	134	195	45	130	221	110	69	209	236	285
F1	1 882	275		132	189	140	152	58	103	113	300	420
F2	1 312	50	59		119	413	80	92	20	106	168	205
F3	1 360	100	27	90	22	340	110	73	89	123	177	209
M1	1 090	128	100	87	18	35	30	236	56	143	149	108
M2	1 060	216	162	43	46	59	60	58	80	57	145	134
M3	538	98	29		40	113	46	63	27	35	40	47

Canard pilet *Anas acuta*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	46	10	8				1	6	8	13		
J1	149	17				2		47	3	70	8	2
J2	311	70	11	1		23	1	44		135	12	14
J3	170	15		5	1	7	4	5	130	11	55	137
F1	1 445	128		5	9	115	12	160	36	15	800	165
F2	917	80	30	5	61	185	10	23	41	53	102	327
F3	3 282	704	500	66	87	250	36	49	527	111	188	764
M1	6 840	1 444	1 188	425	282	250	5	62	351	103	1 760	970
M2	8 538	3 010	1 350	184	345	120	22	30	424	237	1 576	1 240
M3	1 424	450		169	35	147	7	14	170	72	309	51

Canard souchet *Anas clypeata*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	286	15	20	1	64	45	19	42	44	23	13	
J1	279	4	20	10	23	25		155	10	7	25	
J2	325	20		20	10	94	26	19	4	112	13	7
J3	244		8	6			33	31	34	51	23	58
F1	318	12		6	3	159	2	12	5	36	70	13
F2	228	28		23	2	29	15	17	3	46	40	25
F3	712	58	2	4	15	74	12	2	120	201	64	160
M1	1 354	119	150	88	164	115	3	42	136	172	213	152
M2	1 831	210	171	25	91	71	46	118	459	270	210	160
M3	1 278	95	40		31	236	64	154	435	122	82	19

Fuligule milouin *Aythya ferina*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	2 607	430	355	75	103	240	263	380	320	150	231	60
J1	4 926	571	901	205	110	118	147	775	353	166	530	1050
J2	6 087	825	887	267	149	310	240	870	388	1 041	450	660
J3	6 277	700	870	143	207	343	302	573	819	835	835	650
F1	6 295	779	242	159	245	325	173	402	1 145	725	1 200	900
F2	4 990	370	1 173	26	301	13	65	574	552	357	1 200	359
F3	4 721	516	322	85	8	471	75	267	1 060	650	1 156	111
M1	3 364	218	384	28	267	263	27	420	498	342	771	146
M2	2 181	240	70	5	160	133	17	243	102	560	600	51
M3	500	62	40	9	19	115	4	100	33	115	3	

Fuligule morillon *Aythya fuligula*

	Total	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
D3	599	100	18	14	31	75	111	52	94	21	76	7
J1	790	152	25	77	40	20		82	47	3	74	270
J2	944	234	46	95	70	87	82	24	24	16	59	207
J3	728	200	45	71	68	5	120	7	42	9	55	106
F1	944	222	47	102	52	145	30	6	25	19	151	145
F2	428	75	71	101	24	1		15	47	15	30	49
F3	564	251	26	64	10	110	4	8	15	31	35	10
M1	548	126	132	66	13	61	8	6	14	73	45	4
M2	342	90	35	68	24	10	1	14	10	38	50	2

Pluvier doré *Pluvialis apricaria*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	1 500						1 500	0
J2	900	750		50		100		0
J3	3 750	700			150		2 770	130
F1	3 163	1 200		400	300		1 050	213
F2	199	700		600	100		474	125
F3	2 807	410		2 000	60		277	60
M1	3 770	700		2 500			430	140
M2	7 810			160	150		7 500	0
M3	0							0

Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	5 000						5 000	0
J2	8 750			5 000		3 750		0
J3	13 174				4 410		5 050	3 714
F1	27 900	3 000		7 300	3 000	5 000	4 600	5 000
F2	31 950			12 000	3 000		6 850	10 100
F3	20 630	2 500		6 000	2 250		7 080	2 800
M1	10 000			2 000	200		7 500	300
M2	2 561			150	310		1 900	201
M3	104				50		50	4

Combattant varié *Philomachus pugnax*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	2						2	0
J2	3						3	0
J3	13	2					11	0
F1	49	1					13	35
F2	81	10					18	53
F3	74	32			15		9	18
M1	453	9		5			89	350
M2	586	5			90	190	131	170
M3	230	42			135	50		3

Bécassine des marais *Gallinago gallinag*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	0							
J2	0							
J3	1							1
F1	21	21						
F2	3						3	
F3	30	30						
M1	196	70		20				106
M2	101					100		1
M3	140	20			25			95

Barge à queue noire *Limosa limosc*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	0							
J2	0							
J3	2	2						
F1	175			23			72	80
F2	3 089	229		400	200		950	1 310
F3	16 136	3 415		1 000	2 300		1 881	7 540
M1	14 460	3 800		2 500	200	200	3 080	4 680
M2	11 614	1 420		30	1 050	580	5 504	3 030
M3	793	363		6	50	350	20	4

Coullis cendré *Numenius arquata*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	10						10	0
J2	10						10	0
J3	13						10	3
F1	60	10					15	35
F2	219	26		4			69	120
F3	167	46		10			10	101
M1	20	8					10	2
M2	40			40				0
M3	0							0

Chevalier gambette *Tringa totanus*

	Total	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
J1	0							0
J2	0							0
J3	0							0
F1	0							0
F2	0							0
F3	1			1				0
M1	17	2					12	3
M2	24				2	18		4
M3	65	60						5

